



Conditions Générales de Vente

Version n°1 du 11/03/2026

1. Désignation

L'Association ARPE (Action et Réflexion Pour l'Éducation) désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé 16 rue Paul Helbronner – 38100 GRENOBLE.

ARPE met en place et dispense des formations inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Association ARPE.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Association ARPE pour le compte d'un Client. Toute commande de formation auprès de ARPE implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. Modalités d'inscription

Pour pouvoir être prises en compte, les inscriptions, quelle que soit leur forme, doivent être adressées à ARPE au plus tard 15 jours avant la date de démarrage de la formation.

Une fois l'inscription confirmée par la signature des devis, contrat ou convention et s'il y a lieu, réception de l'acompte, la convocation est adressée au Stagiaire au plus tard 7 jours avant le début de la formation. La convocation comporte l'ensemble des informations relatives au déroulement de la formation (dates, lieu, horaires, accès, etc.).

Association ARPE (Action et Réflexion Pour l'Éducation) - SIRET : 823 663 414 00014

Tél : 07 83 14 00 30 – contact@arpe.info – www.arpe.info

Déclaration d'activité n° 84380652138, auprès du préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)



4. Devis et attestation

Pour chaque formation, ARPE s'engage à fournir, sur sa demande, un devis au Client. Ce dernier est tenu de retourner à l'Association ARPE un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant, une convention particulière sera établie entre ARPE, l'OPCO ou le Client.

Une attestation de formation, ainsi que des feuilles d'emargement seront fournies au Client.

5. Prix :

Les prix des formations sont indiqués en euros sans TVA, l'Association ARPE n'étant pas soumise à la TVA.

Tous les frais annexes engagés par le Client ou le Stagiaire (frais de transport, de restauration ou d'hébergement) restent à sa charge.

Pour les formations inter-entreprises :

Des tarifs différents sont appliqués selon que le Client est un particulier ou une entreprise.

Un tarif solidaire est proposé sur demande et justificatifs (recherche d'emploi, ...).

Pour les formations intra-entreprise concernant un Client professionnel :

Le programme de formation peut être élaboré en partenariat avec le Client. Une proposition commerciale, à laquelle sera joint un formulaire de commande ou un bulletin d'inscription, lui sera adressée. Cette offre mentionnera les conditions techniques d'exécution, les conditions financières applicables à la prestation concernée (sous forme de devis) ainsi que la durée de validité de la proposition. Ces formations ont lieu en principe dans les locaux de l'entreprise, les frais de déplacement de la (des) formatrice(s) étant facturés au Client.

6. Modalités de paiement :

Lorsque le paiement est effectué par un particulier ou par une entreprise directement, un acompte de 30% du coût de la formation est exigé au moment de la signature du contrat ou de la convention.

Lorsque le paiement est effectué par un OPCO (avec ou sans subrogation), le paiement s'effectue après exécution de la prestation.

Le règlement des factures s'effectue à réception et uniquement par virement bancaire. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Il n'y a pas lieu à escompte pour paiement anticipé.

Le non-paiement, à leur échéance, des factures définitives émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

Association ARPE (Action et Réflexion Pour l'Éducation) - SIRET : 823 663 414 00014

Tél : 07 83 14 00 30 – contact@arpe.info – www.arpe.info

Déclaration d'activité n° 84380652138, auprès du préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

- l'application de pénalités d'un montant correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal par jour de retard,
- l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € (Art L.441-6 du Code de Commerce),
- l'exigibilité immédiate de la somme restant due à ARPE,
- l'exigibilité, à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à 15 % de la somme due, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sans préjudice du droit à des dommages-intérêts.

7. Prise en charge

Si le Client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la formation. Le Client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où ARPE ne reçoit pas l'accord de prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au Client.

8. Engagement des parties

ARPE n'est engagée que si le devis est signé et l'acompte réglé, si ce dernier est dû, avant l'expiration du délai de validité du devis.

Le Client est engagé dès la signature du bulletin d'inscription ou du devis sauf droit de rétractation mentionné à l'article 10.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée jusqu'à concurrence des places disponibles pour les formations en inter.

9. Accessibilité aux publics en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Néanmoins, une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation. Il est donc demandé aux personnes en situation de handicap d'en informer ARPE avant l'inscription afin que des mesures d'accompagnement soient prévues.

Contact : contact@arpe.info / tel : 07 83 14 00 30.

10. Conditions de report et d'annulation d'une formation

A compter de la date de signature du contrat ou de la convention, le Client a un délai de 14 jours pour se rétracter et en informer l'Association ARPE par mail à contact@arpe.info. Dans ce cas, toute somme déjà versée est remboursée intégralement au Client.

Au-delà de ce délai, aucun remboursement d'acompte n'est effectué en cas d'empêchement du Stagiaire ou d'annulation du fait du Client.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la formation, des frais d'annulation de 30 % du montant total de la formation seront appliqués. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant la formation, des frais d'annulation de 50 % du montant total de la formation seront appliqués. En cas d'annulation la veille de la formation ou d'absence le jour J, des frais d'annulation de 100 % du montant total de la formation seront appliqués, correspondant aux frais engagés et à l'impossibilité de réattribuer la place.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande par mail à l'organisme de formation pour une formation programmée dans les 12 mois suivants la date initiale prévue.

ARPE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation :

- du fait d'un nombre insuffisant de participants, au plus tard 15 jours avant le début de la formation (avant envoi des convocations);
- en cas d'indisponibilité imprévisible de la/d'une des formatrices ;
- ou à raison de la survenance d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure.

Elle en informe le Client par mail dans les meilleurs délais, procède au remboursement de l'éventuel acompte versé et s'engage à lui proposer au plus vite, en fonction des possibilités s'offrant à elle, des solutions permettant au Client de bénéficier de la formation initialement convenue à des conditions techniques et financières identiques. Le Client renonce en tout état de cause à mettre en cause la responsabilité de ARPE à cet égard ou à solliciter une quelconque indemnité, rabais ou ristourne.

11. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

12. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de ARPE. Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

13. Informatique et libertés



Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à ARPE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

L'entreprise Cliente autorise ARPE à mentionner dans ses références commerciales le nom et la localisation géographique de l'entreprise ainsi que le type de formations dont elle a bénéficié. Cette disposition ne s'applique pas aux Clients personnes physiques, ni aux créateurs.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Il peut exercer ses droits sur justification de son identité à contact@arpe.info.

L'Association ARPE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du Client. Elle s'interdit de divulguer les données du Client, sauf en cas de contrainte légale.

14. Responsabilités

ARPE et les formatrices qu'elle s'adjoint ne peuvent être tenus pour responsables de déficiences dans la mise en œuvre, par le Client ou le Stagiaire, de la matière objet de la formation qui lui auront été transmises par ARPE, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

ARPE est couverte pour son domaine d'activité par une assurance de responsabilité civile. Il appartient au Client de veiller à ce qu'il soit lui-même couvert par des assurances adaptées pour les risques, quels qu'ils soient, qu'il encourt ou fait encourir au Stagiaire à l'occasion de déplacements, de dommages causés à des tiers, etc.

Dans ce cadre, le Client et ses assureurs renoncent à tous recours contre ARPE.

15. Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la seule loi française.

En cas de désaccord/litige concernant un service lié à l'association ARPE, le client peut adresser par courriel une réclamation motivée à contact@arpe.info.

La recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de : **CM2C** - 49, rue de Ponthieu – 75008 PARIS <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>
Tel : 01 89 47 00 14 / litiges@cm2c.net

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Lyon.

Christine AVALLE, Déléguée Générale ARPE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. AVALLE', is written over a horizontal line.

Association ARPE (Action et Réflexion Pour l'Éducation) - SIRET : 823 663 414 00014

Tél : 07 83 14 00 30 – contact@arpe.info – www.arpe.info

Déclaration d'activité n° 84380652138, auprès du préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)